



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de places en deuxième année de médecine pour les étudiants

Question écrite n° 37445

Texte de la question

Mme Valérie Petit alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants suivant le PASS ou LAS, nouveaux parcours d'accès en deuxième année de formation en médecine (MMOPK). Les 50 000 étudiants ayant débuté leur année à la rentrée 2020 sont en effet désavantagés par la loi santé du 24 juillet 2019. Pour rappel, ces deux filières remplacent la PACES, qui autorisait le redoublement, alors que le nouveau dispositif prévoit une seconde chance uniquement en cas de réorientation dans une licence. Dès lors, les redoublants PACES occupent cette année encore 60 % à 90 % des places, laissant logiquement moins de places aux étudiants souhaitant passer le concours d'entrée. Cette difficulté avait été anticipée dans l'exposé des motifs de l'article 1er, qui prévoyait une « augmentation pour cette seule année du nombre d'étudiants admis en deuxième année ». Mais le nombre de places, qui aurait dû être publié au plus tard le 31 mars 2020, n'a pour l'instant été publié que par les universités de Toulouse, Montpellier et Rouen. Il est surtout très décevant : l'augmentation des capacités d'accueil n'est en moyenne que de 10 % et ne permet pas de régler le problème. Cela va à l'encontre de l'objectif même de la réforme, qui était de limiter le taux d'échec en première année. À la suite de ces annonces tardives, la situation mentale des étudiants primants est préoccupante. Elle a d'ailleurs été documentée dans un rapport intitulé « pronostic mental engagé », publié en novembre 2020. Il est notamment proposé d'augmenter, de manière exceptionnelle, de 30 % la capacité d'accueil en deuxième année des filières MMOPK des 31 universités concernées : cela représente 2 800 places supplémentaires, ce qui semble atteignable. Il est également proposé d'autoriser de manière exceptionnelle le redoublement à tous les étudiants PASS et LAS qui ne parviennent pas à s'imaginer un réel avenir dans leur filière de réorientation. Cela permettrait de compenser le défaut d'information dont ils ont été victimes. Alertée par des citoyens de sa circonscription, elle l'interroge pour connaître ses intentions quant à ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37445

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2488

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)